

AVIS D'INFORMATION

CAMPAGNE D'ELAGAGE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'**ENEDIS**, le gestionnaire du réseau public de distribution électrique, doit procéder à des travaux d'élagage, de débroussaillage et/ou d'abattage à proximité des lignes HTA dans votre commune.

Cette opération contribue à assurer la sécurité des ouvrages, conformément aux dispositions de l'article 12 de la **loi du 15 juin 1906** sur les distributions d'énergie et de l'article 26 de l'Arrêté Interministériel du **17 Mai 2001** fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Ces travaux constituent à réduire la végétation à une distance d'**au moins 3 mètres des lignes** ainsi qu'à supprimer toute la végétation surplombant les ouvrages afin d'améliorer la qualité de fourniture électrique de nos clients.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise : **KRELAG** 300 route du Manoir – 76 560 OHERVILLE
Tel : 02 35 95 03 47 @ : terrain@krelag.fr

Cette prestation d'élagage est **prise en charge par ENEDIS** mais **n'inclut pas** le traitement des rémanents produits qui, par défaut, seront **laissés sur place en l'état**.

Pour toute question concernant ces travaux, vous pourrez contacter l'entreprise **KRELAG (02.35.95.03.47)** ou le service compétent d'**ENEDIS (07.86.93.52.19)**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Romain LEFEVRE
Responsable du Bureau Central d'Exploitation

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

